

## Édito

La localisation de notre commune et son environnement rendent notre commune attractive. De nouveaux habitants ont fait le choix de s'y installer.

La municipalité s'efforce par le choix des investissements réalisés d'améliorer votre quotidien et votre sécurité.

Nous vous souhaitons un bel été et d'agréables vacances sous le soleil afin de vous ressourcer.

Le Maire

Didier SWERTVAEGER

## PROMENADE SENTE DES TRITONS CRETES

Amélanchiers, noisetiers, fusains, lilas et encore quelques autres essences locales achetées au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (PNR BSN) ont été plantés par Messieurs Louedec et Blondel le long de la sente qui relie la rue de la Bréhallerie à la rue de Germare. Cet aménagement a pour vocation d'agrémenter les ballades des nombreux marcheurs qui fréquentent les routes du village. Dans quelques années, les promeneurs gourmands y auront même le plaisir d'y déguster des groseilles ou quelques pommes ou prunes Reine-Claude de Saint Mards.

La plantation de cette haie permet également de restaurer la continuité d'une « trame verte » (c'est-à-dire un couloir de circulation sécurisé pour la petite faune) entre les bois des coteaux de la Risle, via le chemin des marronniers, et le bois Colin, en passant par la mare de Germare et une haie de têtards privée en bordure de champ.

Cette trame verte facilitera notamment les migrations des amphibiens qui viennent se reproduire chaque année dans la mare de Germare. Afin de sécuriser le parcours de ces petites bêtes qui nous sont si utiles (les amphibiens raffolent des larves de moustiques et empêchent leur développement dans les eaux de la mare...), une partie de la sente ne sera fauchée qu'une fois par an. Il sera aménagé une bande d'un mètre de large en tonte régulière pour permettre le passage des promeneurs.



## TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



La communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle a décidé d'adhérer au dispositif mis en place par l'état sur la tarification sociale des cantines.

Cela permet de proposer, aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000, un tarif de restauration scolaire à 1 euro.

**Ainsi depuis le 1er avril 2023 une nouvelle grille tarifaire est appliquée en fonction de votre quotient familial.**

## L' ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE BLACARVILLAIS

Les Amis du Patrimoine Blacarvillais est une association à but non lucratif créée il y a 5 ans. Elle a pour volonté la restauration et la conservation du patrimoine matériel et culturel de notre joli village.

Depuis mars dernier, le bureau a été renouvelé et se compose comme suit : Claude Coutey (Président), Maxime Gallot (vice-Président), Julien Couteau (Trésorier), Laure Lemaire (Secrétaire) et 6 administrateurs Catherine Coutey, Patrick Pilon, Etienne Malherbe, Michaël Malcava, Jonathan Pilon et Benoit Anselin.

L'association recueille de nombreux dons et met en place plusieurs évènements au cours de l'année afin de récupérer les fonds nécessaires à son action, comme lors du samedi 13 mai où s'est déroulé durant la journée un Troc plantes, animé par divers ateliers pour petits et grands, suivi d'un dîner et l'illumination de l'église de Saint Médard, à l'occasion de Pierres en Lumières.

### Les prochains évènements

- Dimanche 27 août 2023 se déroulera la 1ère édition de la « journée des moissons »

- Dimanche 17 décembre 2023, le désormais traditionnel « Marché de Noël »

**Nous espérons vous y voir nombreux.**



## ACTUALITE DU COMITE DES FÊTES

Créé il y a un an, le comité des fêtes compte maintenant 16 membres. La soirée de la Saint Patrick en mars a réuni 130 personnes venues déguster le fameux Beef stew et danser jusqu'au bout de la nuit.

La fête de la Saint Médard qui a eu lieu les 3 et 4 juin autour d'un cochon grillé le samedi soir, suivi d'une soirée concert a rencontré un vif succès.

En septembre il est prévu un **EVENEMENT SURPRISE** et nous nous retrouverons en novembre pour la **soirée Beaujolais nouveau**.

**Les membres du comité des fêtes remercient les participants de plus en plus nombreux aux manifestations.**

**OFFERT PAR VOTRE MAIRIE**

**RECEVEZ EN DIRECT LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE MAIRIE**

Notre mairie vous offre l'application **PanneauPocket** pour toujours mieux vous informer et vous alerter.

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur les stores

Recherchez votre commune sur l'application et cliquez sur le cœur à côté de son nom pour l'ajouter en favori. Vous ne manquerez plus aucune actu !

Pas de smartphone ni de tablette ? Consultez les informations et alertes depuis votre ordinateur sur **app.panneaupocket.com**

**100% GRATUIT** **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Pas de création de compte  
Pas de récolte de données personnelles

**Toute l'actualité de votre commune en temps réel et en toute simplicité !**

- Evénements
- Informations de coupures réseaux
- Travaux sur la voirie
- Alertes météo, préfecture
- Et bien plus encore...

Où que vous soyez, quand vous le souhaitez !

Mettez en favoris votre commune de résidence, celle de vos vacances, les villages de vos proches, votre gendarmerie ...

**N°1 en France**

Sur smartphone, tablette, et ordinateur : **app.panneaupocket.com**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE | © PANNEAUPOCKET 2023

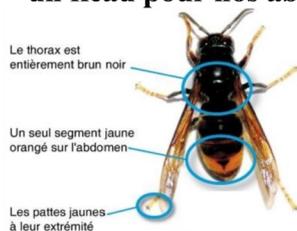
## PRUNES DE SAINT MARDS

Merci à Monsieur BEAUMESNIL, habitant de Saint Mards de Blacarville qui a fait don d'un prunier à la commune nommé « Saint Mards ». Il a été planté sante des tritons crétés.

Ces prunes, paraît-il, endémiques à la commune régaleront les promeneurs.



## Frelon asiatique, une espèce invasive, un fléau pour nos abeilles.



Originaire du nord de l'Inde, de la Chine et des montagnes d'Indonésie, cette espèce de frelon d'Asie est arrivée en France depuis 2004.

A cause de conditions climatiques très favorables, cet insecte a envahi peu à peu le territoire français. Il est présent en Normandie depuis 2011 (1ères observations dans la Manche).

Ce nuisible à pattes jaunes (*Vespa Velutina*) aurait été introduit accidentellement dans l'hexagone, suite à une livraison de poteries chinoises dans la région du Lot-et-Garonne.

Depuis 2016, il a été reconnu et classé comme nuisible par l'Union Européenne.

Sa présence s'avère être un danger tant pour l'apiculture que pour l'équilibre de l'écosystème. Le frelon asiatique menace nos abeilles car elles sont pour lui une source de nourriture. Le reste de son régime alimentaire est composé d'insectes et de larves (chenilles, papillons, mouches, araignées).

Les piqûres de frelons asiatiques peuvent être dangereuses pour les humains comme celles des frelons communs ou des guêpes. Tout dépend de la réactivité de la personne et du nombre de piqûres.



**Contact Mairie Saint-Mards-de-Blacarville**

Interventions : Communes du Secteur de Pont-Audemer

## La vie d'une colonie.

La colonie de frelons asiatiques a une espérance de vie d'une année.

Le nid est déserté à l'automne, les dernières ouvrières meurent pendant l'hiver.

Ce cycle annuel se déroule selon le principe ci-dessous :

### Décembre à mi-Février (Hivernage)

Les nids sont bien visibles, souvent haut dans les arbres, mais ils sont inactifs. Les futures reines fondatrices se sont cachées pour passer l'hiver. (vieux tronc, lièze, ...)

### Mars/Avril (Émergence des fondatrices)

Sortie d'hivernage, ces nouvelles reines fondatrices cherchent un endroit pour bâtir le nid primaire. Fondation du nid primaire de petite taille (endroits abrités, cabanons...) A cette époque la fondatrice est toute seule, elle va choisir un lieu qui la protège des intempéries,

### Fin Avril / Mai, (Ponte)

Début de printemps : ponte, naissance des premières ouvrières, elles se mettent à s'occuper des larves et à agrandir le nid primaire

### Juin / Juillet (Début de la prédation)

La population augmente dans le nid primaire. Les ouvrières vont chercher un nouvel endroit pour y bâtir un nouveau nid (nid secondaire). Situé souvent en hauteur dans un arbre, il arrive cependant d'en trouver à hauteur d'homme, dans une haie ou contre un bâtiment.

### Août / Septembre (Croissance)

La population a fortement augmenté, la colonie a abandonné le nid primaire au profit du nid secondaire dans lequel la reine fondatrice passe désormais tout son temps à pondre. Les ouvrières ont besoin de rapporter beaucoup de protéines pour nourrir les larves. On constate une importante pression sur les ruchers

### Mi-Septembre/Novembre (Reproduction)

(Variante en fonction des températures)

Les nids émettent des mâles en nombre, ils vont chercher à s'accoupler avec les femelles qui deviendront les futures fondatrices. Dispersion des futures fondatrices, les femelles fécondées vont quitter le nid pour chercher des cachettes où elles passeront l'hiver. Elles ressortiront au printemps suivant pour commencer un nouveau cycle.

### Décembre (Mort des ouvrières)

Les dernières ouvrières continuent à occuper le nid, Elles vont mourir avec le froid de l'hiver.

Le nid va s'abîmer et se dégrader naturellement.

**Un nid vide n'est jamais recolonisé mais peut persister plusieurs mois après la disparition de la colonie.**



## TRAVAUX DE L'EGLISE

Après quelques mois de fermeture, l'église va prochainement réouvrir ses portes après d'importants travaux.

L'accès à l'église ainsi qu'au parvis sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## BAPTEME DE PARAPENTE

Vous avez entre 13 et 17 ans, et vous rêvez de découvrir le parapente!

**Envoyez votre candidature avant le 1er juillet 2023 à l'adresse de la mairie : [saint-mards-de-blacarville@orange.fr](mailto:saint-mards-de-blacarville@orange.fr)**

pour participer au tirage au sort offert par **Parapente cross addict** à un(e) jeune de la commune. Pour des raisons de sécurité, les candidats et candidates doivent peser entre 40 et 95 kg.

Bonne chance !



PRÉFET DE L'EURE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

**MANQUE D'EAU**

# VIGILANCE SÉCHERESSE

Compte tenu du niveau bas des nappes phréatiques, observé dans le département, les utilisateurs sont invités à **restreindre leurs consommations** pour un **usage raisonné et économe de l'eau**.





Je privilégie les douches aux bains  
J'économise la ressource en eau  
Je répare toute fuite sans tarder

QUATRE NIVEAUX DE SÉCHERESSE

- Vigilance sécheresse
- Alerte sécheresse
- Alerte renforcée sécheresse
- Crise sécheresse

Arrêté sécheresse du 29 mars 2023 activant la Vigilance sécheresse pour l'ensemble du département de l'Eure

Pour suivre l'actualité relative à la sécheresse dans votre secteur, consultez le site internet de la Préfecture de l'Eure ou flashez ce code QR

1 avenue du Maréchal Foch - 27020 ÉVREUX cedex  
Tél. 02 32 29 60 60 - ddtm@eure.gouv.fr

## DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

La totalité de la commune est maintenant couverte par la fibre même si quelques maisons restent encore non éligibles.

Le câble de la rue de la Bréhallerie qui posait des problèmes a été remplacé et un câble supplémentaire a été posé par la société AXIONE. Nous disposons maintenant d'une capacité de **166 fibres** sur ce secteur. Les habitants des nouvelles maisons ne pouvant se connecter au téléphone cuivre, ils doivent donc obligatoirement souscrire un abonnement fibre.

**Pour tous renseignements sur la connexion à la fibre**

<https://eure-normandie-thd.fr>

**Rubrique : comment avoir la fibre optique / nouvelles constructions / je suis un particulier**

## TRAVAUX EN PERSPECTIVE

- Travaux routiers sur une partie de la Bréhallerie et le virage menant à l'abri bus.
- Poursuite des équipements de défense incendie.
- Achat columbarium, cavurnes, et pupitre pour le cimetière.
- Achat vidéo surveillance pour le parking salle des fêtes et de la mairie.

## INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE (IAHP)

La diminution de l'incidence des cas d'IAHP a conduit le ministre à abaisser le niveau de risque épizootique relatif à l'IAHP à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

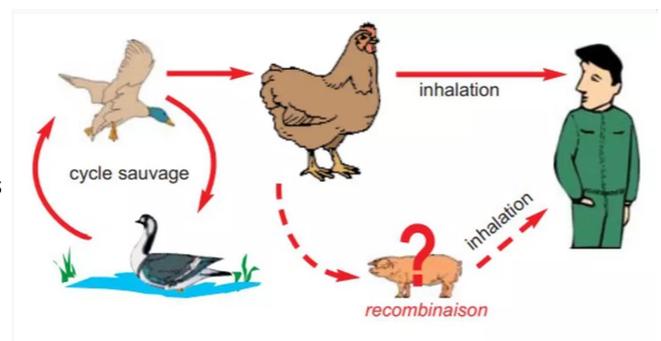
Saint Mards de Blacarville reste cependant dans une ZRP (zone à risque particulier).

Le passage en niveau de risque « modéré » implique le maintien de mesures de prévention pour tout détenteur de volailles ou autres oiseaux captifs dans les zones à risque particulier (ZRP) :

- claustration ou mise sous filets des basses-cours
- mises à l'abri des volailles des élevages commerciaux
- interdiction des rassemblements d'oiseaux
- surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages (commerciaux et basses-cours)
- déclaration des basses-cours en mairie
- mesures renforcées pour les lâchers de gibiers à plumes

**Toute mortalité anormale d'oiseaux d'élevages ou domestiques doit être transmise sans délai à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) au 02 32 39 83 00 / [ddpp@eure.gouv.fr](mailto:ddpp@eure.gouv.fr)**

**La surveillance de la mortalité de l'avifaune sauvage est également renforcée et la découverte d'oiseaux sauvages morts doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au 02 32 52 05 08 / [sd27@ofb.gouv.fr](mailto:sd27@ofb.gouv.fr)**





## A l'heure des économ

f?aD+zøiyðÃkß^ä;\äÁÑef.øinúö>—ïo/íí{x·yJ!Â¶:Jq©dý6¿3™v+ii°`%ÃiCE<FøD<Á

